# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

M. MARCAUD Pierre, excusé.

M. RIZZOLI Jean-Raphaël, excusé,

M. DENIZOT Stéphane, excusé,

M. CUENOT Stéphane, excusé

Mme GARNIER Céline, excusée

M. OUCHEM Fathi, qui a donné pouvoir à M. Sylvain DUMAS.

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur VERVAET Bernard est nommé secrétaire de séance.

# 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 août2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 31 août 2018.

# 3. POINT SUR LES FINANCES

Monsieur Sylvain DUMAS présente la situation financière au 12 octobre2018 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 345 130,96€ et les recettes à 406 428,09€. En section d'investissement, les dépenses sont de 97 200,46€ et les recettes s'établissent à 80 097,80 €.

# 4. REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (délibération)

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que la commune doit se mettre en conformité avec le règlement européen sur la protection des données (RGPD). L'ensemble des administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer à compter du 25 mai 2018. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Saône-et-Loire propose de mutualiser ses services ainsi que son Délégué à la Protection des Données. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la proposition du Centre de Gestion de Saône-et-Loire et de nommer le DPO du CDG71 en tant que DPO mutualisé.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal (7+1 pouvoir pour et 1 abstention), autorisent monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG71 et tout acte relatif à ce projet.

# 5. TRAVAUX DE VOIRIE EN COURS OU A VENIR

- La société EIFFAGE a démarré les travaux d'aménagement et de viabilisation de la voie communale 5 (future rue GILBERT CHEVALIER). Ceux-ci devraient se terminer vers le 19 octobre prochain. La voie va desservir le lotissement PRIN ainsi que 5 autres parcelles constructibles. Une inauguration de cette rue sera programmée en novembre.
- La réfection de la rue de la Mare à la Caille devrait être programmée pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019. La commune a sollicité le service d'appui technique aux communes du

- GRAND CHALON pour l'étude préalable du projet ainsi que l'élaboration d'un devis cadre qui servira à consulter les entreprises.
- Des problèmes récurrents de vitesse des véhicules circulant sur la route de Fontaines au lieu-dit le GAUCHARD sont constatés. Une rencontre entre la commune et la Direction des Routes et Infrastructures du Département de Saône et Loire a eu lieu à la demande de M. le Maire. Des aménagements pourraient être envisagés, mais le budget de la commune ne pourra pas les financer avant l'année 2020.

#### 6. DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Depuis 2011, des communes du Grand Chalon (ancien périmètre AMII) ont fait l'objet d'études et/ou de déploiement et raccordement à la fibre optique. Ces travaux sont à la charge de l'opérateur « ORANGE ». Celui-ci envisage un début de déploiement sur l'ensemble des 23 communes restantes du GRAND CHALON dés 2019. Ces communes (dont Farges-lès-Chalon) seront raccordées à la fibre d'ici la fin 2020, celle-ci sera acheminée jusqu'à chaque habitation. Orange mutualisera son réseau et tous les opérateurs pourront proposer leurs offres. Il conviendra que chaque personne s'interroge sur ses besoins afin de contracter ou non un abonnement (qui pourra être plus onéreux).

# 7. INSTALLATION D'UN RUCHER PEDAGOGIQUE

Un rucher pédagogique (installation de 3 ruches) a été mis en place le 26 septembre dernier sur le site des anciennes lagunes du bourg de FARGES suite à un partenariat entre le GRAND CHALON, le lycée agricole de FONTAINES et des apiculteurs (M. Garrey – M. Chevalier). Des travaux de réaménagement du site et notamment la création d'une prairie fleurie de 3000 m² permettra d'accueillir de nombreux pollinisateurs. Ce projet permet de sensibiliser et d'informer le public du rôle des abeilles et de contribuer à la biodiversité. Il servira également de support pédagogique à la section « Apiculture » du lycée agricole de Fontaines. Une visite du site par le Conseil Municipal et le Conseil de jeunes est prévue le 17 novembre 2018 à 11H00.

# 8. PLAN LOCAL D'HABITAT

Aucune modification étant intervenue dans ce dossier, celui-ci n'est pas étudié lors de la séance.

# 9. QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la sécheresse de cet été, une dizaine de personnes a déjà déclaré en mairie des apparitions ou des aggravations de fissures sur leur habitation. Les administrés qui sont dans cette situation doivent se faire connaitre au secrétariat. Une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle va être envoyée en Préfecture courant octobre.
- Monsieur le Maire rappelle aux élus que les essais de pompage sont réalisés sur le forage du Nainglet. Des tests sont prévus du 5 mars 2018 au 5 mars 2019. Une réunion de suivi, à laquelle assisteront les maires de Farges et de Fontaines, se déroulera le 13 novembre prochain au GRAND CHALON.
- Monsieur le Maire informe les élus que plusieurs administrés ont questionné le secrétariat concernant l'entrainement de voltige qui s'est déroulé du 10 au 13 septembre dernier. Il rappelle que l'aérodrome de CHAMPFORGEUIL a accueilli Mélanie ASTLES (quintuple championne de France, membre de l'équipe de France de voltige aérienne, classée 5ème pilote féminine au monde) dans le cadre de sa préparation aux épreuves du Championnat du Monde 2019. Trois séances de 40 mn étaient programmées pendant 4 jours. Cette activité est réglementée (couloirs aériens attribués) et autorisée.

- Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la réception du devis de l'entreprise TARVEL pour la végétalisation du cimetière communal. Le montant de ces travaux est de 7 104€ TTC. Le Conseil Municipal, lors de la séance du 23 février dernier a candidaté à l'opération « pour des cimetières vivants » afin de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région. La commune était dans l'attente du devis afin de finaliser le dossier de demande de subvention auprès de cet organisme. Les travaux seront programmés en 2019.
- Cérémonie du 11 novembre 2018 à 10H45 (devant la mairie). Rendez-vous à 10H00 à la salle des fêtes pour les préparatifs.

# Prochaines réunions :

CCAS : le 22 octobre 2018 à 18H15

➤ Commission du personnel : le mercredi 24 octobre 2018

➤ Conseil Municipal : le vendredi 30 novembre 2018 à 18H30

Le Maire

Sylvain DUMAS